



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2013.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Marc PERRIN 2^{ème} Adjoint,
- M. Serge JAEG 3^{ème} Adjoint,
- Mme Françoise NAEGELEN 4^{ème} Adjoint,
- Mme Martine BISSLER Conseillère Municipale,
- Mme Marie HINGRE Conseillère Municipale,
- M. Bertrand RISACHER Conseiller Municipal,
- M. Thierry KAYSER Conseiller Municipal,
- M. Marc ALTER Conseiller Municipal,
- M. Timothée HINGRE Conseiller Municipal,
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal,
- Mme Annick EHRET Conseillère Municipale,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

Absents excusés

- M. Roland MESSERLIN qui donne pouvoir à M. Marc PERRIN,
- Mme Cathy COLONNA qui donne pouvoir à M. Thierry KAYSER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPF, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 4 avril 2013.

Ordre du jour

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2013**
- 2°) **Budget principal : vote du budget primitif 2013**
- 3°) **Entrée ouest**
- 4°) **Rue de Mortzwiller : études**
- 5°) **Délégations extérieures**
- 6°) **Divers et informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2013

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par onze voix pour et quatre abstentions (Mme HINGRE, MM. RISACHER, HINGRE et STOECKLIN).

M. RISACHER intervient à propos du point sur la subvention exceptionnelle attribuée au Football Club de Sentheim (FCS).

D'une part, il signale qu'il a voté, par procuration, contre cette attribution et précise que c'est son droit puisqu'il a été démocratiquement élu. Il tient à ce que la déclaration suivante figure au procès-verbal de la réunion de ce soir : « Je n'ai pas apprécié d'avoir été agressé verbalement, alors que j'accompagnais mon fils au club-house du FCS, par M. Michel SCHEUBEL, vice-président de l'association. J'ai été pris à partie en public et la conclusion de cet esclandre a été : « Ton fils n'a plus besoin de venir ».



D'autre part, il précise que la légalité de cette décision peut être remise en question puisque M. Serge JAEG, président du FCS et 3^{ème} Adjoint était présent lors du vote même s'il n'a pas participé à ce dernier. Il demande que, dorénavant, les membres du Conseil Municipal directement concernés par un vote quittent la salle de séance.

Point 2 – Budget principal : vote du budget primitif 2013

M. le Maire présente la section de fonctionnement du budget primitif 2013 s'équilibre au montant de 1 353 626,87 € et précise que le montant des articles (hormis celui de l'article 6574 – Subvention, augmenté de la subvention exceptionnelle de 5 000,-€ accordée au FCS) n'a pas varié par rapport à la présentation du 19 mars dernier.

En ce qui concerne la section d'investissement, M. le Maire rappelle que compte tenu du rejet de ses propositions le 19 mars dernier, il a réuni la commission Urbanisme et travaux le 2 avril 2013, réunion à laquelle il avait invité tous les conseillers municipaux. À l'issue de cette réunion, la commission a proposé de réduire l'emprise des travaux de la tranche 1 de l'entrée ouest et de prévoir la réfection de la rue de Mortzwiller.

Les travaux de la nouvelle tranche 1 de l'entrée ouest s'arrêteront au niveau du Garage HATTENBERGER du côté pair de la Grand'rue, et au niveau de TOUPNEU du côté impair. Le cabinet IVR, maître d'œuvre, a estimé le coût de cette tranche à 400 000,-€ HT dont 41 000,-€ à la charge du Conseil Général pour le revêtement de la route. Le montant de ces travaux sont inscrit à l'article 2151- Réseaux de voirie

Il précise également que :

- le montant de l'article 21571 – Matériel roulant a été diminué à 30 000,-€,
- que l'augmentation de celui de l'article 2031 – Frais d'études (95 000,-€) est pour la réfection de la rue de Mortzwiller.

Compte tenu de ces éléments la section d'investissement s'équilibre à 1 718 269,25 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions de M. le Maire pour le budget primitif 2013.

Point 3 – Entrée ouest

M. le Maire renvoie aux remarques du point précédent à propos de la nouvelle tranche 1 et précise que sur le montant restant (359 000,-€) il convient de demander un subventionnement. Il informe également le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser l'assainissement pluvial et de la demande du Conseil Général de laisser passer un hiver avant d'entreprendre des travaux de voirie.

Il invite l'ensemble des conseillers à participer mardi 16 avril 2013 à 19h à une réunion de travail durant laquelle M. HENON du cabinet IVR fera une présentation des travaux nécessaires pour l'assainissement des eaux pluviales ainsi que ceux de la nouvelle tranche 1 de l'entrée ouest.

Il reporte ce point à la prochaine réunion du Conseil Municipal.



Point 4 – Rue de Mortzwiller : études

La commission Urbanisme et travaux a proposé de lancer le projet de la réfection de la rue de Mortzwiller. Au point deux, M. le Maire a proposé l'inscription de crédits à l'article 2031 – Frais d'études, afin de pouvoir émettre un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre pour ce projet.

M. ALTER intervient pour savoir si ce dernier peut être découpé en tranches successives et si les études comprendront une partie sécuritaire. M. le Maire précise que le nombre de tranches n'est pas arrêté. Pour la partie sécuritaire, après délibérations, M. le Maire propose de mettre en place des ralentisseurs type « coussin berlinois » dans la rue de Mortzwiller à l'entrée du village.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le maire à émettre un avis d'appel public à concurrence pour la maîtrise d'œuvre de la réfection de la rue de Mortzwiller
- la mise en place de ralentisseur type « coussin berlinois » à l'entrée de l'agglomération dans la rue de Mortzwiller.

Point 5 – Délégations extérieures

Syndicat Intercommunal d'Assainissement

M. KAYSER précise que le syndicat envisage, afin de faire face à des impayés de plus en plus nombreux, d'établir des factures comportant une part fixe et une part variable.

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)

M. le Maire indique que le budget de la CCVDS a été voté sans augmentation de la fiscalité locale lors de l'assemblée plénière. Il indique également que, selon la nouvelle réglementation, le nombre de conseillers communautaires sera de trente et un, dont trois représentants pour Senthheim, lors du prochain renouvellement de l'assemblée.

Point 6 – Divers et informations

M. le Maire signale que des dégradations ont été commises, à l'aide de peinture, dans la nuit de samedi à dimanche dernier, sur plusieurs propriétés et ce dans différentes rues. Il a fait part de ces faits à la Gendarmerie.

M. RISACHER intervient pour demander que les procès-verbaux des délibérations du conseil municipal soient régulièrement affichés sur les panneaux extérieurs.

Le Club Vosgiens remercie la commune pour la subvention attribuée en 2012.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 21h.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 9 avril 2013

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2013
- 2°) Budget principal : vote du budget primitif 2013
- 3°) Entrée ouest
- 4°) Rue de Mortzwiller : études
- 5°) Délégations extérieures
- 6°) Divers et informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint	Procuration donnée à M. PERRIN	
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint		
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal		
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timotheé	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. KAYSER	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		